



CAP nationale des dessinateurs des 11 et 12 octobre 2007

*USE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.nEt
Internet : www.ufe-cfdt.org*

Déclaration des élus CFDT

D'abord nous exprimons notre satisfaction sur l'organisation des CAP de promotions de l'année 2008 au cours de l'année 2007. Enfin l'administration répond favorablement à une demande CFDT exprimée depuis 2002.

Nous souhaitons revenir sur le recrutement exceptionnel des dessinateurs. Pour la CFDT, les engagements ne sont pas tenus. Seuls 700 postes sur les 1.500 qui avaient été annoncés ont été pourvus. C'est un échec collectif qu'il convient de corriger notamment pour les agents qui attendaient de cet examen professionnel la reconnaissance de leur qualification et de leur engagement professionnel quotidien au sein de nos services.

Il est opportun et nécessaire de tirer rapidement le bilan de cet examen et d'évaluer cette procédure originale de recrutement pour la relancer et tenir les engagements pris d'au moins 1500 transformations.

Situation des personnels. Réorganisation des services

Les dessinateurs et dessinatrices comme une majorité des personnels sont inquiets sur l'avenir et l'évolution de leur métier. Leurs conditions de vie professionnelle fortement bouleversées, voire même dégradées participent aux difficultés que nous avons en permanence dénoncées.

Dans certains cas, des dessinateurs non demandeurs de changement se sont vus imposés une nouvelle méthode de travail dans des services qu'ils ont choisi par défaut (financier, routier, etc...) avec, souvent, un impact fort et négatif sur leur vie quotidienne. Ces situations exigent une grande disponibilité, une attention soutenue aux difficultés rencontrées de la part de la hiérarchie et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de soutien adaptées.

La CFDT demande qu'à la prochaine CAP de décembre 2007 un bilan détaillé soit fait sur la situation nouvelle des dessinateurs (transferts, intégration, mobilité DIR et autres services DDE ou DRE...). Nous rappelons la demande CFDT d'un état précis des mobilités par statut et par distance (cf. déclaration CTPM du 30 mars 2007).

Par ailleurs par note du 13 avril 2007, Madame la Directrice de la DGPA indiquait, je cite : « qu'une réflexion sur l'avenir des dessinateurs devait s'ouvrir ». Qu'en est-il ?

Un déroulement de carrière à améliorer

L'accord Jacob, s'il améliore quelque peu l'espace indiciaire ne s'est pas appliqué avec des conditions de reclassement satisfaisantes. Il convient de rétablir les agents de catégorie C dans leurs droits en terme de perspective de carrière. Pour cela le principe d'un reclassement à l'échelon supérieur doit être retenu de même que les reprises d'anciennetés d'activités passées dans le privé. Nous demandons à l'administration de nous faire pour la CAP de

décembre un point sur l'impact des accords JACOB chez les dessinateurs. Dans l'attente d'un corps à deux grades nous demandons que les dessinateurs puissent bénéficier de l'indice terminal 430 comme pour les personnels des filières exploitation et de service.

En outre cet accord n'interdit pas de poursuivre une réelle valorisation de nos fonctions, de nos métiers et la reconnaissance de l'évolution de nos compétences, de nos qualifications exercées au quotidien dans les services.

Nous revendiquons outre les transformations d'emploi rappelées plus haut :

- une nouvelle carrière organisée dans un corps à 2 grades assurant un déroulement de carrière débutant à l'indice majoré 287 jusqu'à l'INM 430 au premier niveau et finissant au second niveau de grade à l'INM 490 (au delà de la fin du 1^{er} grade du B type actuel pour lequel nous portons d'autres revendications).

Le ratio promus / promouvables

D'autres corps comme celui des ingénieurs des TPE bénéficient d'un contrat de fin de carrière. Pourquoi pas les dessinateurs ? Notre demande est d'offrir à tous les personnels recrutés en pied de corps, même si les rythmes peuvent être différents, un accès au dernier échelon du dernier grade. Cette demande suppose une réflexion sur la bonne utilisation du ratio promus sur promouvables pour autoriser comme les années précédentes des promotions coup de chapeau et pour se mettre en ordre de marche afin d'assurer notre objectif, que tous arrivent au dernier niveau et dernier échelon.

Régime indemnitaire

A l'instar du corps des ITPE qui a, « discrètement », bénéficié d'une revalorisation de l'ISS, les dessinateurs souhaitent le même traitement, ne serait-ce que par souci d'équité. Nous revendiquons un régime indemnitaire équivalent à 3 mois de salaire moyen minimum du corps.

Réponses de l'Administration :

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Muriel BENSAID et les représentants syndicaux CFDT, CGT et FO.

Après lecture des déclarations des élus, l'administration ne répond pas à toutes les demandes des représentants du personnel Elle indique qu'elle ne se substituera pas au Ministre ni au gouvernement. Les débats sont en cours entre les syndicats de fonctionnaires, le secrétaire d'Etat de la Fonction Publique et le secrétaire d'Etat au Budget.

En ce qui concerne la constitution d'un groupe de travail, c'est possible mais aucune date à ce jour n'a été prévue. La présidente de la CAP fera remonter l'information auprès de la directrice de la DGPA sur le devenir des dessinateurs (note du 13/04/07 de la DGPA adressée à tous les SG des fédérations syndicales relatives à l'ensemble des dossiers relevant de la gestion des ressources humaines).

Au sujet de l'examen exceptionnel, Il n'est plus à l'ordre du jour mais toutefois cela pourra être à nouveau évoqué à la réunion du groupe de travail des dessinateurs(trices) avec l'administration.

Approbaton du PV

Le procès verbal de la CAP du 14 décembre 2006 est approuvé.

Promotions à dessinateur chef de groupe 1ère classe au titre de 2007

Critères statutaires : cette année suite aux accords Jacob, les critères de promotions ont changé. Pour ne pas pénaliser les agents proposés, les années précédentes, des critères dérogatoires sont appliqués et la CAP a retenu les suivants :

Au titre de 2007 -DCG 2 et ^{ème} échelon et 5 ans de service effectif dans le grade

Au titre de 2006 - DCG 2 et 8^{ème} échelon et 2 ans de service effectif dans le grade au 31 octobre 2006

Au titre de 2005 - DCG 2 et 9^{ème} échelon et 2 ans d'ancienneté de service effectif dans le grade

L'agent doit avoir atteint l'âge de 43 ans minimum et 42 ans pour les têtes de listes.

Le taux promus sur promouvables pour les DCG 1 est de :

Au total 108 agents sont retenus pour cette promotion.

L'échelon moyen des promus : 9^{ème}

Données chiffrées :

chef de groupe 1 ^{ère} classe	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nb de proposables	1123	1139	1130	845	644	531
Nb de proposés	334	323	406	544	335	278
Nb de postes (budgétaires)	150	150	180	340	145	108
Nb de promus	153	187	189	341	145	108
Age moyen des proposés		49,5				51
Age moyen des promus	51 ans	50,5	50	50	50,7	51

DDE AIN

Patrick FOLLIET

DDE AISNE

Didier STANDAERT

DDE ALLIER

Lionel BICHONNET

Roland SUS

DDE ALPES MARITIMES

Paul VENTURA

DDE ARDECHE

Sylvie BORRELLY

DDE ARDENNES

Pascal SCHLOSSER

DDE AUBE

Pascal LENOIR

DDE AUDE

Thierry MIGNARD

DDE AVEYRON

Michel EVESQUE

DDE BOUCHES-DU-RHONE

Jean-louis LORIN

Gilles TAUPIN

DDE CANTAL

Jean-pierre LAVEISSIERE

Jacques LAFON

DDE CHARENTE MARITIME

Michel LABREGERE

DDE COTE D'OR

Gérard NAISSANT

DDE COTES D'ARMOR

Gildas LE LONQUER

DDE CREUSE

André FIALAIRE

DDE DORDOGNE

Chantal DURI

DDE DOUBS

Gilles PETITCOLIN

Christine SERGENTET

DDE EURE

Philippe THEROULDE

DDE FINISTERE

Michel LOTHORE

Yannick LE SCORNET

DDE GARD

Pierre LAHONDES

DDE HAUTE-GARONNE

Alain PENCHENAT

Francis SIRGANT

DDE GERS

Serge BIANCHINI

DDE GIRONDE

Marina GARNIER-COSTA

Philippe DARROUY

DDE HERAULT

Alain GARDE

DDE ILLE-ET-VILAINE

Patrick COSNEFROY

DDE INDRE

Fabrice DEPARDIEU

DDE INDRE-ET-LOIRE

Louis HULIN

DDE ISERE

Danielle PEREZ

DDE JURA

Philippe VOLLETTE

Promotions à DCG 1 (suite)

DDE LOIR-ET-CHER

Jean-pierre PAVY

DDE LOIRE

Philippe AUGAN

DDE LOIRE ATLANTIQUE

Patrick COTTO

Henri KUTTLER

DDE LOT

Bernard DUBOIS

DDE MAINE-ET-LOIRE

Jean-pierre COEFFARD

DDE MANCHE

Denise LEBUFFE

DDE MARNE

Jean Michel DEMORAT

DDE MEURTHE-ET-MOSELLE

Jean-marc SIBILLE

DDE MEUSE

Alain REUTER

DDE MORBIHAN

Serge TOULLIOU

André VAN EENOO

DDE MOSELLE

Denis POINSIGNON

Claude GARDEUR

DDE NIEVRE

Marinette LIEVRE

DDE NORD

Marcel LESAGE

Henri GARDULSKI

DDE OISE

Philippe LEUCAT

Philippe BINUTTI

DDE PAS-DE-CALAIS

Jean-Louis COURTOIS

Alain CADART

Ange Marie VIART

DDE Puy De Dôme

Yves MIOCHE

Jean Marie MARQUEZ

DDE PYRENEES-ATLANTIQUES

Patrick PONS

DDE HAUTES- PYRENEES

Jean-pierre MOCELLIN

DDE BAS-RHIN

Gérard LOHMANN

DDE HAUT-RHIN

Philippe DORGLER

Pascal GASSER

DDE RHONE

André IMBERT

Gérard BREDILLET

Williane DE NAGY BUDAN ROZAIN

DDE HAUTE-SAONE

Jean-claude BRESSON

DDE SAONE-ET-LOIRE

Gérard CULLAS

Martine VERMOREL

DDE SARTHE

Jean pierre LECHAT

DDE SAVOIE

Jean-François JORAY

Sophie COQUEMER

DDE HAUTE-SAVOIE

Philippe BRIDIER

DDE SEINE-MARITIME

Chau nam UNG

Régis MODARD

DDE SEINE-ET-MARNE

Michel KURAS

DDE YVELINES

Corinne THOMAS

DDE DEUX-SEVRES

André EMEREAU

DDE SOMME

Philippe FERTEL

William HY

DDE TARN

Jacques PARIS

DDE TARN ET GARONNE

Serge MOULIS

DDE VAR

Christian ZIMMERMANN

DDE VENDEE

Helyette BOUDET

Rolland PELLETIER

DDE VOSGES

Martial DEMENGE

DDE YONNE

Bruno GODBILLON

DDEESSONNE

Dominique THORIN

Pascal NOIRFALISE

(Promotions DCG 1 suite)

DDE VAL-D'OISE

Maryse BOISCOMMUN FILLON

DDE GUADELOUPE

Patrick UFENS

DDE MARTINIQUE

Jocelyn JUPITER

DDE GUYANE

Yvon LENTIN

Promotions à DCG 1 (suite)

DDE REUNION

Philippe BENOIST

DREIF

Bernard Gilles DAILLER

SETRA

René VINCENT

SM BOULOGNE-SUR-MER CALAIS

Géry LEGRAND

SN DE TOULOUSE

Bernard BANIZETTE

SN NORD ET PAS DE CALAIS

Martine PETIAU

SN DE STRASBOURG

Joseph KNOLL

DIR CENTRE-OUEST

Francis CHAPELOT

DIR Ile de France

Josyane GOURDAIN

DIR MED

Jean Marie BERLAGUET

DE MAYOTTE

Omar moussa MOUSSA

COMMUNE 31

Jean Claude FILELLA

COMMUNE 38

Richard MICHEL

Promotions à dessinateur chef de groupe 2^{ème} classe au titre de 2007

Une nouvelle fois l'Administration se moquerait-elle de ses Dessinateurs(trices) ?

“On a tout lieu de le penser ”

La pré-CAP de juin dernier avait, par manque de documents et de remontées des CAP locales, en temps utile, et sur la demande des représentants du personnel, obtenu que l'examen des promotions à DCG 2 serait fait à la CAP d'octobre.

Force est de constater une nouvelle fois, que les documents nécessaires et indispensables aux représentants du personnel ne leurs sont jamais parvenus.

Dans ces conditions, et après une suspension de séance, les élus ont exigé le report immédiat des promotions DCG 2 et demandé que les dossiers sont examinés à la prochaine Pré-CAP des 22 et 23 novembre 2007.

Données chiffrées :

chef de groupe 2^{ème} classe	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nb de proposables	1260	1121	973	657	114	
Nb de proposés	423	391	392	544	52	75
Nb de postes (budgétaires)	220	220	250	600	15	
Nb de promus	227	260	267	595	15	26
Age moyen des proposés		43,5 ans				
Age moyen des promus	45 ans	45 ans	44 ans	40,5	44,7	

Reclassement professionnel

La CAP a émis un avis favorable au reclassement professionnel pour inaptitude physique de 2 agents dans le corps des dessinateurs avec une date d'effet au 15 octobre 2007

Nom	Grade d'origine	affectation	Observation
Jean Louis LEMETTRE	AES – DDE 59	DDE 59	Dessinateur
Patrick RAFALSKI	AES – DDE 77	DDE 77	Dessinateur

Intégration après reclassement professionnel

Accueilli sur le corps des dessinateurs depuis le 01/12/1995. Le statut prévoit que les fonctionnaires en position de détachement depuis au moins 1 an peuvent demander leur intégration dans le corps des dessinateurs après avis de la CAP. Avant les accords JACOB de janvier 2006 il fallait attendre deux ans avant de demander l'intégration.

Une demande reçoit l'avis favorable de la CAP :

Nom	Grade d'origine	Service d'affectation
Raphaël CASANOVA	AES – DDE 84	DDE 84 Dessinateur au 1/01/2007

Détachement sur le corps

Le dossier examiné à la CAP est en suspens car les tâches effectuées par l'agent sont en majorité des tâches administratives. Les élus ont demandé des renseignements complémentaires avant de détacher l'agent dans le corps des dessinateurs.

Mutations (services à gestion non déconcentrée)

La CAP est compétente pour les mutations sur des services où la gestion n'est pas déconcentrée (écoles d'archi, parcs nationaux, administration centrale,... et de Mayotte). 11 demandes ont été examinées à la CAP et 3 ont reçu un avis favorable de la CAP. Les mutations sont à la date du 1^{er} janvier 2008 sauf accord entre les agents et les services d'accueil et de départ.

Nom	Service d'origine	Service affectation	Observations
Raphaël BELMONTE	DDE 68.....	DIR Est	
Sylvie REICHEL.....	DIR Est.....	DDE 68	
Stéphane MATHEY	DDE 54.....	DIR Est	

Dates des prochaines CAP :

Pré CAP les 22 et 23 novembre 2007
CAP les 6 et 7 décembre 2007 avec à l'ordre du jour :
Les promotions DCG 2 de l'année 2007
Les promotions DCG 1 et 2 pour l'année 2008

Pour tout renseignement complémentaire

Vous pouvez contacter les élus à la CAP

Olivier CREPIN....DDE 76 (RNIL-C.G.) tél. 02.32.93.90.33
Pascal PAQUELIN...DRE Bourgogne tél. 03.80.29.43.64
Jean-Luc CAME (expert).....DDE 54 tél. 03.82.25.99.81